Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°3 : Octobre 2014

SOMMAIRE

- *Editorial* P 1
- *Etat civil* P 2
- *Agenda* P 2
- *Comptes rendus du Conseil Municipal* P 3
- *Reportage…* P 8
- *Ecole – Rentrée* P 9
- *Ecole – Kermesse* P 10
- *Festivités…* P 11
- *Un peu d'histoire, aux alentours de Ver…* P 12
- *Informations, Actualités* P 13
- *Jeux* P 16

Editorial

A LA CROISEE DES CHEMINS

Mesdames, Messieurs,

Dans notre vie privée ou professionnelle nous sommes amenés à prendre des décisions importantes qui auront des répercussions plus ou moins rapides sur notre vie future.

Collectivement, nous devons aussi faire des choix pour contribuer au bien de nous tous !

Les choix ou les non choix d'hier ont des conséquences aujourd'hui et l'école communale en est une bonne illustration.

En 1981, notre commune et EVE ont décidé de créer un RPI afin d'offrir une école maternelle pour les enfants de nos communes. Deux classes à Eve et une à VER en préfabriqué ont été aménagées.

En 2001, suite à des demandes régulières et de longue date des parents d'élèves, un restaurant scolaire a été mis en place avec une capacité de 30 élèves, accompagné d'une garderie pour 15 enfants. Là aussi dans un local en préfabriqué.

Ces bâtiments devaient être provisoires, étant prévue la construction d'une nouvelle école à VER.

Compte-tenu de l'évolution démographique de notre village, le lieu choisi n'était pas des plus approprié.

En 2007, votre conseil municipal avait proposé deux lieux possibles pour l'édification d'une nouvelle école au travers du Plan Local d' Urbanisme(PLU) en établissant deux zones réservées :

- Au centre du village a coté de l'école actuelle,

- A côté du stade municipal

Aujourd'hui, les locaux montrent leurs limites, surtout avec la réforme des rythmes scolaires (à VER comme à EVE).

Une cantine victime de son succès, avec régulièrement 70 élèves, là où il en était prévu seulement une trentaine.

Une salle polyvalente qui pose des problèmes avec le voisinage car malheureusement, certains utilisateurs semblent ignorer de plus en plus les règles sur le bruit.

Au vue de la conjoncture actuelle, la commune n'aura pas les moyens de conduire deux projets de grande importance. Le conseil municipal a donc demandé à l'architecte en charge de la rénovation du « Rabelais » d'estimer les coûts pour différentes solutions, aussi bien la rénovation du « Rabelais », que celui pour l'édification d'une nouvelle école au stade.

Ces éléments permettront, à vous électeurs, de faire votre choix entre une école (pour les enfants) ou une mairie (pour le maire) !

En attendant le chiffrage qui devrait parvenir en Mairie d'ici la fin de l'année, je vous invite à une première réflexion personnelle sur le sujet.

Bien sincèrement à vous,
Yves CHERON

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois :
9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 durant les horaires d'ouverture au public.

A VENIR …

- **Jeudi 23 octobre 2014**: Rassemblement des aînés.
- **Vendredi 31 octobre 2014 :** Sortie nocturne déguisée pour fêter Halloween. Marche avec lampions (traversé du village & forêt).
- **Mardi 11 novembre 2014** : Cérémonie. RDV à 10H30 devant la salle polyvalente.
- **Dimanche 30 novembre 2014 :** Visite guidée du Musée de la Grande Guerre à Meaux.
- **Samedi 6 décembre 2014 :** TELETHON. Parcours/ Relais Vélo & Marche (Facile et accessible à tous, goûter offert).
- **Jeudi 11 décembre 2014**: Rassemblement des ainés
- **Dimanche 21 décembre 2014 :** Spectacle de Noël « La reine des songes » sous le dôme des Grandes Ecuries de Chantilly avec visite du Musée du cheval (pour enfants & parents/Adultes accompagnateurs)
- **Samedi 24 janvier 2015 :** Repas communal.

Les informations complémentaires vous seront communiquées dans vos boîtes à lettres.

ETAT CIVIL

Décès :

- M. Jack CANONNE le 06/07/2014
- M. Denis KALANQUIN le 12/07/2014
- M. Michel KOWALCZYK le 18/07/2014
- Mlle Laetitia MASSON le 25/07/2014
- M. Michel MODARD le 14/08/2014

Toutes nos condoléances aux familles

Comptes rendus du Conseil Municipal

Lundi 23 juin 2014

1) – Adoption des nouveaux rythmes scolaires

Mme Stéphanie ALVES qui s'est chargée de rédiger les réponses à la Direction des Services de l'Education nationale de l'Oise, indique que le conseil d'école s'est tenu le jeudi 3 juin 2014 à 18h00. Après concertation, il a été voté que le mercredi matin soit travaillé et le mardi après-midi ou le jeudi après-midi servirait aux nouvelles activités périscolaires.

Dans le milieu rural l'accès aux activités périscolaires n'est pas toujours aisé du fait de l'éloignement des structures d'accueil. Les enfants et les parents sont donc très demandeurs d'activités culturelles et sportives proposées sur place. Les animateurs spécialisés ne pouvant pas se déplacer pour des périodes courtes, la commune a donc proposé un regroupement d'activités sur un après-midi.
Cela pour répondre au besoin de diversification des activités pour les enfants de maternelle et du primaire.

De plus, la commune de Ver sur Launette faisant partie d'un RPI, nous sommes tributaires des transports scolaires, il est donc beaucoup plus difficile, dans ces conditions, d'alléger la journée des enfants. C'est pourquoi il nous sera plus facile de recruter du personnel qualifié pour une demi-journée et donc de proposer de meilleures activités aux enfants.

Le temps scolaire se déroulera de la manière suivante :

- **Lundi :**8h45–11h45 ; 13h35–16h35
- **Mardi :**8h45–11h45
- **Mercredi :** 8h45 –11h45
- **Jeudi** :8h45–11h45 ; 13h35–16h35
- **Vendredi** :8h45–11h45 ; 13h35–16h35

Pour un total de 24h par semaine.

Le temps périscolaire se déroulera de la manière suivante :

- périscolaire du matin de 7h45 à 8h35
- temps de restauration scolaire de 11h45 à 13h25. Pour le moment, aucune organisation n'a été planifiée pour ce temps le mercredi.
- mardi après-midi TAP de 13h35 à 16h35
- périscolaire du soir de 16h35 à 18h45.

Les activités périscolaires envisagées (TAP):

Les activités périscolaires envisagées seront dans la lignée du projet d'école : initiation reportage (vidéo, radio, journal, …), contes, comédies musicales, théâtre, chant, course d'orientation, tennis, tennis de table, judo, cirque, sports collectifs, création de jeux de sociétés, …

Ainsi que de l'art visuel (reproduction d'œuvres connus, calligraphie, …), des travaux manuels, de l'expression corporelle (danse, …).

Pour encadrer l'ensemble des enfants de l'école élémentaire, nous aurons besoin d'environ 8 animateurs.

La commune dispose de 2 animateurs titulaires d'un BAFA et d'une ATSEM. Il nous manque donc 4 animateurs « BAFA » et 1 directeur (titulaire d'un BAFAD ou d'un BPJEPS).

Les sessions de base seront organisées sur la durée de chaque intervalle scolaire entre deux périodes de vacances, soit 6 à 7 semaines.

Cet intervalle de temps permettra, dans un premier temps, aux enfants de découvrir chaque atelier.

2) – Choix d'un prestataire de service pour les T.A.P (CSR)

Il est proposé de faire appel aux services du Centre social rural de Nanteuil Le Haudouin.
La signature avec le prestataire est consentie pour 1 an, à la suite de quoi un premier point sera fait avant de se réengager.

Celui-ci organisera dès la rentrée 2014 les nouvelles activités en embauchant du personnel qualifié pour le mettre à disposition de plusieurs communes, à savoir, Nanteuil Le Haudouin, Silly Le Long et Ver Sur Launette. Cette solution permet de mutualiser des animateurs qualifiés et ainsi de proposer des activités intéressantes aux enfants à un coût abordable.

Ayant une inconnue sur le nombre d'enfants qui participeront à ces activités, le coût estimé total pour l'ensemble du RPI (Eve et Ver

Sur Launette) s'élève à 18 900 € auquel on déduit une subvention reçue de l'Etat de 50€ par enfant et par an (110 enfants), soit un reliquat de 13 400€ restant à la charge des deux communes dont 80% pour la commune de Ver Sur Launette.

Il est demandé aux familles de participer au financement des TAP au même titre que le périscolaire. La tarification se ferait donc par tranche d'imposition.

3) – Prix des prestations de service périscolaire

La tarification des prestations périscolaire se faisant par tranche d'imposition, il est proposé :

- Accueil du matin et du soir, une augmentation de 1 %.
- La société de restauration ayant augmenté ses tarifs de 0.12€, ce coût supplémentaire sera supporté par les familles pour les repas.
- Accueil du midi, le tarif reste inchangé.

Ce qui amènerait les tarifs suivants pour la prochaine rentrée:

En €uros	T1	T2	T3	T4
Acc.matin	1,18	1,25	1,32	1,39
Repas	2,68	2,68	2,68	2,68
Acc. midi	2,14	2,27	2,39	2,51
Acc. soir	3,38	3,58	3,78	3,98
TAP	3	3,7	3,9	4,1

Les repas non commandés seront aux tarifs de 6€.

De plus, aucun enfant se situant dans la tranche 5 de tarification, celle-ci est supprimée.

4)– Election du 3eme adjoint en charge des écoles

Comme il avait été décidé lors du conseil municipal du 28 mars 2014, nous procédons ce jour à l'élection du 3éme adjoint en charge des écoles.

Madame Stéphanie ALVES est candidate.

Les résultats ci après :

Bulletins blancs : 5
Mme Stéphanie ALVES : 10

Madame Stéphanie ALVES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

5)– Convention avec l'association « LE RELAIS » pour la mise en place d'un conteneur pour la collecte des vêtements

« Le Relais » nous a proposé l'installation d'un conteneur pour la collecte des vêtements sur le parking du stade, à côté des conteneurs à verre. Cette démarche ne requiert aucun investissement de notre part. La prestation est totalement gratuite ; l'entretien et le vidage régulier des conteneurs sont assurés par les professionnels du Relais.

6)– Travaux de réparation de bouches à incendie

- La bouche à incendie située Rue d'Ancy est fermée dû à un mauvais fonctionnement.
- La bouche à incendie Rue Du Bois fonctionne encore mais connaît des signes importants de vétusté.
- Des bouchons sont inexistants sur certaines bouches.

Des devis pour le changement des bouches à incendie et réparation ont été demandés à la société VEOLIA:

- RUE D'ANCY : 2 778.37 € TTC
- RUE DU BOIS : 2 778.37 € TTC
- REMISE DES BOUCHONS MANQUANTS: 360 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les dégradations par la grêle sur les toitures des bâtiments communaux

Suite aux orages de grêle survenus sur la commune le 8 et 9 juin 2014, de nombreux dégâts ont été constaté sur les biens publics, à savoir :

- La toiture de l'école de Loisy
- La toiture et un mur du logement communal de Loisy
- Les 3 bâches de la station d'épuration de Loisy
- La toiture de la Mairie ainsi qu'un Velux brisé
- Le dortoir de l'école à subit une inondation suite à un trou dans la gouttière
- Le Velux dans « Le Rabelais »
- Deux Velux, la gouttière et une persienne de la maison « CADART »
- La toiture du Clocher et de l'Eglise
- 25 luminaires. Les lampadaires à boule n'étant plus autorisés, il faut procéder à un changement total.

L'expert des assurances est passé vendredi 20 juin 2014 ; il attend les devis pour donner sa réponse.

Redevance ORANGE

La dernière redevance pour la permission de voirie a été versée en 2007.
Une demande de rétrocession sur 5 ans est possible, soit depuis 2009.

Les réseaux d'Orange sur notre commune sont :

- Aérien : 3,139 KM
- Sous-sol : 15,870 KM
- Cabine téléphonique : 1 M2

Sur 2014, la redevance s'élève à 837.19 €. Avec la rétrocession sur 5 ans, le montant s'élève à 4 664.38€. Cette redevance est à réclamer à ORANGE

ADTO

M. Yves CHERON est désigné comme représentant pour participer à l'Assemblée Général et renoncer au droit préférentiel.

Les recours auprès du tribunal administratif

- Le premier recours de Mme Lydia METZ pour le site « AGISSONS ENSEMBLE POUR VOUS » resté ouvert la veille et le jour du scrutin à été rejeté.

- Le second recours de M. Le Préfet pour mauvaise rédaction du procès verbal de l'élection et du nombre de sièges pourvus par la liste ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN.

  Le nombre de sièges est de 2 et non 3 comme indiqué sur le procès verbal, c'est pourquoi :

  - M. AZZOPARDI est élu en qualité de conseiller municipal

Pour les élus de la liste de Mme Lydia METZ :

- Mme Lydia METZ est élue en qualité de Conseillère municipale et communautaire
- L'élection de Mme Maÿlis PETILLON est annulée

M. Le Préfet doit rappeler M. Le Maire pour faire le point et indiquer les modalités d'application de cette décision.

Mardi 02 septembre 2014

1) – Transfert de compétence au SE60 pour maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public

Le Syndicat d'Electricité de l'Oise a modifié ses statuts pour élargir ses compétences aux investissements sur les installations d'éclairage public. La commune peut désormais confier au SE60 les travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée aux certificats d'économie d'énergie.
La commune reste propriétaire des ouvrages qui sont mis à la disposition du SE60.
La commune continue d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative, l'assurance et le paiement de la consommation électrique des installations.
Le Maire propose de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées, la compétence relative aux investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance).
Suite à l'orage de grêle du mois de juin dernier, de nombreux globes d'éclairage public ont été sinistrés. Il est donné compétence au SE60 pour rechercher les prestataires qui assureront la réparation de ceux-ci.

2) – Instauration d'une redevance EDF pour l'occupation du domaine public.

Chaque année, la commune bénéficie au titre de la taxe sur les pylônes électriques à haute tension d'une redevance EDF.
Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'ont pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tel que le syndicat d'énergie auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Il propose au conseil :
- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2014 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de revalorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de décider de publier les indices en index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28 % tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité.
La commune comptant moins de 2 000 habitants, la redevance maximale applicable pour celle-ci s'élève à 195 € pour 2014.

3) – Approbation de la nouvelle rédaction de la compétence SPANC de la CCPV

La communauté de communes dispose actuellement de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».
La rédaction du 28 mars 2013 de la compétence du SPANC gérée par la CCPV est trop restrictive du fait qu'elle pourrait être amenée à assurer de la maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de particuliers. En effet, ces derniers acceptent par convention que la communauté de Communes sollicite un maître d'œuvre et une entreprise de travaux pour leur compte, moyennant le remboursement par les particuliers des sommes engagées par la CCPV, déduction faite des subventions éventuellement perçues.
Afin d'élargir ses compétences, il est demandé d'entériner les modifications de statuts de la CCPV décidées à la majorité par le Conseil Communautaire du 26 juin 2014, à savoir :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes

4 **– Renouvellement du contrat de groupe pour la couverture statutaire des salariés**

Depuis le 01 janvier 2014, le contrat de groupe pour la couverture statutaire des salariés a cessé. Celui-ci aurait dû faire l'objet d'une délibération dès la fin de l'année 2013 pour le renouvellement éventuel auprès de GRAS SAVOYE.
La commune ne bénéficie donc plus de cette couverture depuis le début de l'année.
Cette cotisation se calcule selon le montant de la masse salariale et du type de contrat de travail. 5 salariés sont concernés.
Pour un remboursement du « Net à payer » indiqué sur le bulletin de paie du salarié absent et « supplément familial » (hors charges sociales) le calcul est le suivant :
Le montant de la masse salariale des titulaires s'élève à 79 170 €, imposé au taux de 5.36 %, soit 4 243.51€ annuel.
Le montant de la masse salariale des non titulaires s'élève à 51 463 € imposé au taux de 1.75 % soit 900.60 €
Soit un total à payer à l'assureur de 5 145 € / an.

5 **– Autorisation de division de parcelles**

Un agent immobilier s'est rendu en Mairie pour demander s'il serait possible de diviser une parcelle en deux, provenant d'un bien actuellement à vendre.
Selon le code de l'urbanisme, une construction doit contenir au minimum deux places de stationnements.
Si le bien concerné est divisé en deux, une parcelle ne bénéficierait plus de deux places de stationnement du fait qu'après division, l'immeuble se trouvant au bord de la route ne comporterait aucun accès sur le terrain de derrière pour faire stationner les véhicules. De ce fait les véhicules seraient stationnés sur la voie publique.
Un des moyens d'éviter ce type de problème serait de mieux encadrer les divisions de parcelle en zone U
Le conseil municipal décide de réfléchir à ce nouveau type de problème avant de prendre une décision définitive.

6 **– Diagnostic de la vitesse rue Gérard de Nerval et RD 922**

Un habitant de Loisy se plaint régulièrement de la vitesse élevée de la circulation sur la rue Gérard de Nerval surtout au niveau du rétrécissement de la voirie.
Il est proposé au conseil de poser un câble compteur permettant d'identifier le type de véhicule qui circule, la vitesse et l'horaire de passage.
Les informations recueillies permettront ainsi d'aider à prendre les décisions adéquates.
Un devis a été sollicité auprès de Sterela i-trafic pour la pose et dépose d'un compteur permettant de réaliser une étude temporaire d'analyse du trafic routier sur cette rue. Ce devis s'élève à 250 €.
Mr le maire a aussi demandé au conseil général, qui a accepté de le faire gratuitement, d'en installer un sur la RD 922 au niveau du carrefour avec la rue Gérard de Nerval
Après en avoir délibéré le conseil décide par 12 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour de ne pas faire poser de câble compteur rue Gérard de Nerval.
Il est décidé de réfléchir à la mise en place d'un

ralentisseur, un rétrécissement ou autre moyen permettant de faire ralentir les automobilistes empruntant cette route.

7**– Etude complémentaire pour le devenir du « Rabelais »**

Afin d'étudier les différentes possibilités pour l'avancement du projet du « Rabelais », il a été demandé au cabinet « l'Atelier d'Architecture » situé à Creil de nous faire une proposition de mission de maitrise d'œuvre (étude de faisabilité) dont le contenu est le suivant :

a- Reconstruction de la mairie sur le site de l'ancien restaurant « Le Rabelais » après démolition de celui-ci
b- Aménagement de la mairie au rez-de-chaussée de l'actuelle mairie, actuellement occupée en école, aménagement de l'étage en logement de fonction, et construction d'un nouveau groupe scolaire,
c- Aménagement d'un ascenseur pour accès à la mairie actuelle située à l'étage.

Cette étude comprend pour les 3 projets le schéma d'organisation (1/100), la façade significative (1/100) et le coût estimatif des travaux.

Le devis de l'architecte s'élève à 2 616 € TTC

8**– Délégation de signature du conseil à un conseiller municipal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé une déclaration de travaux suite aux intempéries de grêle du mois de juin 2014 et qu'il a déposé courant 2013, un permis de construire toujours en instruction.
Ne pouvant signer lui-même les documents, ni l'un des adjoints pour cause de hiérarchie, il est nécessaire de déléguer cette signature à un conseiller municipal.

Ce dernier désigne Mme Martine HUIN à l'unanimité moins une voix (Mr CHERON) pour signer tous documents rattachés à des autorisations de construire de Mr Yves CHERON, maire de la commune de Ver sur Launette.

QUESTIONS DIVERSES

SACPA

Le contrat avec la SACPA (SPA) a été signé pour une période de 3 ans en 2013. Il a donc été procédé au règlement de la facture.

France Télécom

France Télécom a pris contact avec la commune afin de remplacer les câbles en cuivre enterrés du pylône téléphonique de Loisy par de la fibre optique (4G) dans la rue Gérard de Nerval en aérien.
Il a été demandé au fournisseur d'enterrer ces nouveaux câbles. Celui-ci est retissant.
C'est pourquoi la commission travaux sera réunie ultérieurement pour étudier les possibilités, notamment passer en aérien à condition de faire un tri dans les câbles déjà présents, supprimer ceux ne fonctionnant plus et changer les 3 poteaux.

Rentrée des classes

Mme Stéphanie ALVES informe que la rentrée des classes s'est déroulée sans encombres.
Les TAP ont eu lieu dans l'après-midi avec 66 participants (29 à VER et 37 à EVE).
Cependant, le problème des locaux est re-soulevé. Les enseignants étant réticents au prêt de leur salle de classe pour ces activités. De plus, la cantine ne peut être utilisée avant 15 H 30, le temps nécessaire pour nettoyer les locaux.
Il est suggéré d'éventuellement utiliser les anciens appartements au-dessus de l'Ecole après quelques travaux de rafraichissement et de remise en état de l'électricité.
La commission travaux se réunit jeudi 4 septembre 2014 pour étudier les possibilités.

Reportage …

Si nos enfants sont étroitement surveillés et encadrés, si nous sommes informés et épaulés, si nos rues sont entretenues, si nos espaces verts sont tondus et fleuris, ce n'est pas le fruit du hasard mais le résultat des efforts conjugués de personnes qui travaillent à nous rendre la vie plus facile.

Ils ne sont pas moins de 8 personnes à œuvrer pour améliorer notre quotidien et embellir notre environnement. Certains nous sont familiers car nous les voyons à la mairie ou les croisons dans le village, mais d'autres agissent dans l'ombre.

Qui sont donc ces personnes connues ou anonymes et quelles sont leurs missions et leurs attributions ?

C'est ce que nous vous proposons de vous révéler en vous présentant ces hommes et ces femmes sans qui VER SUR LAUNETTE ne serait pas ce qu'il est.

Service administratif

Les services administratifs de la Commune sont au service des administrés.

Il est composé de deux employées administratives au sein de la Mairie et chacune a un rôle bien particulier. Elles vous reçoivent avec le sourire, vous renseignent, facilitent vos démarches ou recherches.

Mme Christine GONTIER, secrétaire a pour rôle d'assurer le suivi des décisions prises par les élus et de suivre les grands dossiers de la commune.

De plus elle est en charge de l'état civil…

Mme Christine GONTIER est arrivée en 2008pour compléter l'effectif.

Mlle Emilie GONTIER arrivée en 2012 pour remplacer Mme BERTHIER en arrêt maladie, est en charge de toute la comptabilité et aide Christine, sa mère, dans les tâches quotidiennes.

Ecole maternelle

Nous présentons maintenant les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) de l'école maternelle.

Celles-ci sont au centre de l'éveil de l'enfant. Elles accompagnent les instituteurs au quotidien en travaillant au plus près des enfants. Leur rôle consiste à accueillir les enfants, à participer aux activités organisées pendant la journée, à veiller à leur hygiène.

Mme Valérie POIS arrivée en 1984 travaille actuellement avec Mme Séverine CLARA, institutrice.

Mme Brigitte GAUTIEZ arrivée en 1990 est actuellement avec Mme Camille SCHAUB, institutrice et directrice.

Le restaurant scolaire

Le réfectoire est livré aux mains de quatre femmes qui, armées d'éponges, torchons et autres serpillières, s'activent à lui rendre un aspect propre et soigné.

Tous les personnels affectés au service de la restauration scolaire doivent œuvrer pour que les repas se déroulent dans de bonnes conditions. Ils doivent contribuer, chacun dans leur rôle mais ensemble, au bon comportement des enfants. Le bon sens doit amener tous ces personnels à agir en complémentarité pour que le temps de repas soit vécu par tous comme un temps agréable.

Le rôle du personnel de restauration est de contrôler les effectifs, mettre en place les couverts, le réchauffage des plats et leur présentations, assurer le service et encadrer pour découper la viande, éplucher les fruits …etc.

Mme Valérie POIS, Mme Brigitte GAUTIEZ, Mme Isaline PIEKARSKI et Mme Christine GONTIER œuvrent chaque jour au sein de ce service, chacune dans leur rôle..

Mme Isaline PIEKARSKI travaille pour la collectivité de Ver depuis 2010 en tant qu'agent d'animation et technique.

Service Ménage

Elles sont 3 à ranger, nettoyer pour nous tous, à se partager l'entretien des divers bâtiments communaux.

Simone THOMAS, Valérie POIS, et Brigitte GAUTIEZ s'occupent des classes de l'école maternelle, du dortoir, de la mairie.

Mme Simone THOMAS est arrivée au sein de notre commune en 2003 en tant qu'agent technique.

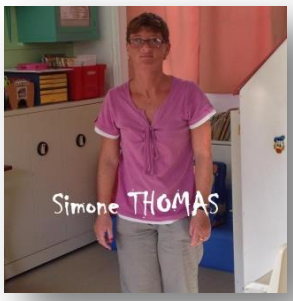

Service technique

Tous les jours, par tous les temps, ils travaillent dehors ou dedans, à l'intérieur du village, partout où leur intervention est nécessaire.

Vous les apercevez de temps à autre au hasard de vos promenades à travers le village, derrière une tondeuse, au volant d'une camionnette ou d'un tracteur, armés d'une débroussailleuse ou encore en train de biner et planter des fleurs pour embellir notre commune. Mais également changer les ampoules, réparer les robinets…

Impossible d'énumérer toutes les activités qu'ils exercent, tous les travaux qu'ils réalisent tant la diversité est grande. De plus, lors des manifestations du village, telles que la brocante, les élections ou les expositions à la salle polyvalente, leur participation et leurs rôles sont prépondérants : montage et démontage des structures, transport et installation des équipements...etc.

Alain DURY, agent technique depuis 1992.

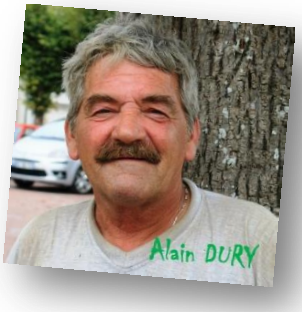

Christian QUEANT, agent technique depuis 2010.

Betty COËLLE

ECOLE

Bonjour et bonne rentrée à tous !

En ce mardi 2 septembre ensoleillé, petits et grands ont repris le chemin de l'école.

Nous souhaitons tout d'abord, la bienvenue à Mme Camille SCHAUB, nouvelle directrice à l'école maternelle de Ver sur Launette.

Pour certains petits, la séparation avec « papa et maman » fut difficile. Heureusement qu'ils ont pu être réconfortés par leurs maîtresses, Mme Séverine CLARA (PS/MS) et Mme Camille SCHAUB (MS/GS) ainsi que par leurs ATSEM, Mesdames Valérie POIS et Brigitte GAUTIEZ.

Finalement, l'école, c'est super !

C'est avec la joie de revoir les copains mêlée à une certaine appréhension que « les primaires » ont repris la route d'Eve. Ils ont été accueillis avec plaisir par leurs enseignants, Mme Sophie TORREZ (CP/CE1), Mme Aurore GRESILLON (CE1/CE2) et Mr Julien VALEE (CM1/CM2).

Cette rentrée a été marquée, aussi, par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Pour le RPI Eve/Ver sur Launette, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont lieu le mardi après–midi. Petit à petit les différentes activités se mettent en place. Après les premières séances, les enfants sont ravis et en redemandent.

Le plus important restant le bonheur des enfants !

Stéphanie ALVES

Kermesse Picarde du 28juin 2014

Les festivités ont commencé à Eve, sous un ciel menaçant, par le spectacle des maternelles. Les enfants en petits lapins de toutes les couleurs ont chanté des comptines. Puis d'autres déguisés en animaux bien mystérieux, ont raconté l'histoire de Gruffalo. Pour finir les enfants ont fait engloutir l'alphabet entier par une machine spéciale, qui, on espère tel un robot, les aide à mémoriser les lettres.

Ensuite, les deux maires M. Yves CHERON et Mme Agnès CHAMPAULT ont remis aux élèves de CM2 les diplômes et les dictionnaires offerts par les municipalités pour marquer leur passage au Collège. Tout le monde a été ému par cette cérémonie très solennelle, même si certains parents regrettaient que les pièces de théâtre préparées par les deux autres classes n'aient pas été présentées à cette occasion.

Manque de chance, le thème cht'i et picard cette année a aussi été suivi par la météo… Après une friteuse qui avait rendue l'âme le matin même, le déjeuner en famille était un peu perturbé par l'attente de frites et les premières gouttes d'une pluie battante toute l'après-midi. Un grand merci à l'association des représentants des parents d'élèves, aux enseignants et aux parents volontaires qui se sont démenés pour faire griller les saucisses et faire frire les frites.

L'après-midi plusieurs tentes installées dans la cour de l'école ont abrité les enfants et les jeux picards en bois. Petits et grands ont pu tester les jeux anciens des estaminets, imaginer ou se rappeler les kermesses de leurs grands-parents. Jeu de grenouille, Trou Madame, billard hollandais, jeu de chaussettes… le mauvais temps était vite oublié dans le feu de l'action !

Paulina DYREK

Festivités

BELLE PRESTATION DE LA CHORALE L'OISEAU LYRE !

C'est devant une centaine de spectateurs enthousiastes, que la Chorale « l'Oiseau Lyre » a donné une représentation de grande qualité lors du Concert organisé à l'église de Ver, samedi 13 septembre.

Pendant cette soirée, les choristes enchantés par la qualité d'écoute du public, ont apprécié l'acoustique de l'Eglise St-Denis, et ont été sensibles aux marques d'intérêts et de sympathies que tout le monde leur a témoignées.

Un Grand Merci à tous les participants pour cette prestation.

Association VER LOISY'R

L'association Ver Loisy'R créée en 2001 est constituée de bénévoles habitants le village ou les environs.

Elle a pour but d'organiser en collaboration avec la municipalité ou d'autres associations des animations et manifestations à vocation culturelles ou sportives.

L'association a déjà organisé une dizaine de brocantes et autant de repas communaux, des concerts dans l'église, des après midi Bowling & Karting, une visite guidée au Cimetière du Père Lachaise à Paris, une journée aux Fêtes Médiévales de Provins, ainsi que différentes autres activités...
Elle a aussi proposé des sorties d'une journée en autocar avec visite guidée sur différents sites comme les Hortillonnages et la Cathédrale d'Amiens, le Château de Versailles, le Marché de Noël de Reims, la Braderie de Lille et les Nuits de Feu de Chantilly.

L'association Ver Loisy'r est ouverte à toutes nouvelles idées d'activités, réalisables conformément à ses statuts et son budget.

Une rencontre d'information aura lieu prochainement afin de discuter des différentes propositions.

L'association comporte également, une section Vélo affiliée à la Fédération UFOLEP. Elle propose des sorties pour Adultes au départ de Ver le dimanche matin, principalement à VTT dans les environs (Etangs de Comelles, Butte aux Gendarmes, etc...). Le port du casque est obligatoire.
Elle participe aussi à des randonnées organisées dans la région (60,77,95) et parfois en province (Roc d'Azur, Raid des Cadoles…), voire à l'étranger (Houffalize).

Les enfants ne sont pas acceptés, faute de personnel encadrant diplômé.

Pour tout renseignement appeler au 03 44 54 04 57, Dominique pour infos Activités / Jean-Louis pour infos Section vélo.

La présidente, Dominique GOMEZ-POLTEAU

Un peu d'histoire, aux alentours de Ver…

Il y a **100 ans** débutait le premier conflit mondial qui allait causer tant de souffrance, tant de déchirement et de morts. Seules traces encore persistantes de ce drame, les monuments, cimetières Français, alliés ou Allemands, les memoriaux ou encore les lettres des combatants, les carnets qui disent la peur, les conditions de vie déplorables mais l'espoir aussi.

Aux glorieux enfants de VER-LOISY morts pour la France

-	*LEPINE Gaston*	*23/08/1914*	-	*MOUILLET Louis*	*09/06/1918*
-	*BONVALET Louis*	*28/01/1915*	-	*JENNER Léon*	*11/06/1918*
-	*RENOUX Léon*	*19/03/1915*	-	*BABILLE Elie*	*21/06/1918*
-	*COTTIN Arthur*	*27/09/1915*	-	*VAILLANT Eugene*	*03/09/1918*
-	*VIBERT Alexandre*	*01/10/1915*	-	*LAUNE Paul*	*21/10/1918*
-	*BLANCHARD Marcel*	*01/10/1915*	-	*RUCHE Albert*	*01/04/1919*
-	*COTTIN Edmond*	*20/12/1915*	-	*PASQUET Antoine*	*Disparu*
-	*MARGOTTEAU Georges*	*25/04/1916*	-	*MARTIN Francois*	*Disparu*
-	*LECLERE Louis*	*05/05/1917*			

Bataille de la Marne …

L'avance Allemande en France ne cesse de progresser. Rien ne semble pouvoir l'arrêter. Les Allemands se rendent maîtres de Compiègne le 1er septembre 1914 puis prennent Senlis malgré le résistance française. Une stèle à l'entrée de Mortefontaine où l'on peut lire « *le 2 septembre 1914, le point extrême de l'avancée ennemie* », nous remémore que les armées Allemandes ne se trouvaient plus qu'à une quarantaine de kilomètres de la capitale. On craint alors pour Paris, qui risque de tomber entre leurs mains.

Cependant, le destin va enfin sourire aux français. Selon des renseignements obtenus par l'aviation. Joffre apprend que le Général Von Kluck infléchit la marche des armées allemandes vers le sud-est de Paris et, le 5 septembre, décide d'une contre-offensive. La bataille va durer 7 jours. La VIème armée du Général Maunoury est mise à disposition du Général Gallieni pour protéger Paris et prendre Kluck par son flanc ouest, avec à sa droite les Anglais et la Vème armée aux ordres de Franchet d'Esperey. Le gouverneur de Paris utilise au cours de cette opération des taxis pour acheminer ses troupes, les fameux « taxis de la Marne » entrent alors dans la légende.

Une cérémonie s'est déroulée le samedi 7 septembre 2014 à Nanteuil le Haudouin pour commémorer les 100 ans de l'arrivée de ces taxis. En effet, le 6 et 7 septembre 1914, sur ordre du Général Galliéni, environ 600 taxis parisiens, mais aussi quelques cars pouvant transporter 20 à 30 soldats sont réquisitionnés pour servir de moyen de transport aux fantassins de la VIIème division d'infanterie.
Rassemblés aux Invalides, ces véhicules partent au cours de la nuit, direction Tremblay-lés-Gonesse, puis Mesnil-Amelot, pour se séparer vers Sevran-Livry et Gagny. Les deux convois repartent dans la nuit du 7 au 8 septembre pour être à pied d'œuvre dés la matin aux portes de Nanteuil Le Haudouin et de Silly le Long.

Les Allemands tentent alors de se dégager par l'Est, mais les armées de Sarrail et Castelnau résistent autour de Verdun et de Nancy. Au centre, la IXème armée commandée par Foch tient solidememnt les marais de Saint-Gond. Une brèche apparaît entre les Ières et II èmes armées allemandes dans laquelle s'engouffrent les Franco-Britanniques. Les alliés croient tenir la victoire définitive, mais les Allemands se retranchent solidement sur une ligne (Verdun, Epernay, Compiègne, Noyon). Le 10 septembre, la proclamation de la victoire par le Général Maunoury à la VIème armée est explicite sur l'âpreté des combats. « ***La lutte à été dure, les pertes par le feu, les fatigues dues à la privation du sommeil et parfois de nourriture, ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer*** ». Les soldats se sont battus au corps à corps, en « ***un vrai duel sauvage, bestial, acharné*** » comme l'à écrit Victor Boudon, l'ami de Charles Peguy. La bataille de la Marne a un énorme retentissement sur le moral des soldats et de la population civile, mais ce n'est qu'une victoire. Elle marque la fin de la guerre de mouvement et le début de la guerre de position.

Dominique CHEVALIER et Betty COËLLE

Le **Topo guide**
« Dans les traces de la Grande Guerre en Picardie… à pied »
vient de paraitre.

48 circuits pour marcher dans le pas des poilus !

J'AIME MON VILLAGE, J'EN PRENDS SOIN !

Que chacun respecte quelques règles simples :

Concernant les ordures ménagères et les bacs jaunes, les poubelles doivent être sorties le LUNDI après 18 H et rentrées le MARDI avant 20 H.

Pour les déchets verts, sorties le MERCREDI après 18 H et rentrées le JEUDI avant 20 H.

En dehors de ces plages horaires, aucune poubelle, ni aucun bac ne seront tolérés sur la voie publique.

A propos des encombrants, des vide maisons et des vide garages, le dépôt doit être effectué SEULEMENT la veille du rendez-vous fixé en téléphonant au 0.800.880.944 (numéro vert gratuit).

NOUS AVONS LA CHANCE D'HABITER UN JOLI VILLAGE, RESPECTONS-LE !

Dominique FOLGALVEZ

CHANGEMENT DANS LE TRI DES DECHETS PAPIERS !

Depuis le 1er septembre 2014, tous les papiers (journaux, revues, magazines, prospectus, papiers bureautiques, enveloppes, etc) que vous deposiez jusqu'à présent dans le bac bleu, sont désormais à jeter dans le bac jaune, avec les déchêts ménagers recyclables.

BAC JAUNE DE 240 L

Très prochainement, des bacs jaunes de **240 litres** seront proposés aux ménages de 3 personnes et plus, en échange de leur poubelle de 120 litres .

Si vous souhaitez procéder à cet échange, merci de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous en mairie afin que l'on vous contacte dés reception de celui-ci.

Bien entendu, si vous souhaitez conserver votre poubelle actuelle et que vous n'avez plus assez de place dans votre bac, vous pouvez toujours utiliser des sacs jaunes en complément, disponible en Mairie.

COUPON BAC JAUNE 240 Litres

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Adresse mail :

N° tél domicile : **N° tél portable :**

Souhaite échanger mon bac jaune de 120 litres par un de 240 litres.

Date : Signature :

REMPLACEMENT DE BORNES D'INCENDIE

Un contrôle des bornes incendie sur la commune par le maire en partenariat avec les sapeurs-pompiers à révélé des dysfonctionnements « rue d'Ancy » et « rue de la Forêt ». C'est pourquoi, celles-ci ont du faire l'objet d'un remplacement.

En effet, les bornes incendie font partie des installations spécifiques destinées à la lutte contre l'incendie s'inscrivant dans le cadre des pouvoirs du maire. C'est ainsi qu'il doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie, en particulier de veiller à la disponibilité des points d'eau tels que réservoirs et bornes à incendie.
Les poteaux et bouches d'incendie sont des appareils de sécurité qui doivent être installés conformément aux normes en vigueur, et périodiquement contrôlés et entretenus.

Les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m3 ou d'un débit disponible de 60m3/h à une pression de 1bar.
C'est pourquoi, il a été décidé de remplacer les bouches incendie ne fonctionnant plus correctement afin d'assurer la sécurité des biens et des habitants.

NOUVEAU SITE INTERNET

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle version du site internet de la commune, toujours à la même adresse :

www.versurlaunette.fr

Tout a été modifié sur le plan de la mise en page, du graphisme, de la fonctionnalité et de l'approche de l'utilisateur. Cette nouvelle mise en page exprime un dynamisme basé sur une nouvelle réorganisation du contenu.
Grâce à ce site, vous pourrez désormais être informé de l'actualité, et rester en relation constante avec les élus et l'administration.

Conformement à nos engagements, nous franchissons une nouvelle étape dans la modernisation de la collectivité. Nous avons voulu que se site soit dynamique et accessible à tous en offrant un contenu varié, articles, photos…

Bien entendu, nous restons à votre écoute et espérons votre participation pour enrichir ce site internet créé à votre intention.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une bonne navigation !

Collecte pour l'Epicerie Sociale

Le C.C.A.S organise la collecte en Mairie le
samedi 29 novembre de 15 H à 19 H

Les bénévoles seront mobilisés pour recevoir les dons de produits d'hygiènes, d'entretien, et des denrées alimentaires (principalement huile, café, sucre, lait, biscuits, sauce tomate, sardine, thon…)

N'hésitez pas à venir à leur rencontre pour apportez une Aide Alimentaire aux personnes démunies du Canton de Nanteuil le Haudouin.

Faites un don !

Coupon Oise Sport 15 €uros

Le conseil général de l'Oise accompagne la pratique du sport.

Un bon de réduction de 15 € pour les licenciés isariens de moins de 18 ans est téléchargeable sur le site du Conseil Général (*http://www.oise.fr/mes-services/sport-vie-associative/le-coupon-oise-sport/)*pour être remis au club ou association sportive dans le département lors de l'adhésion.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour profiter de cette offre.

Enquete statistique sur le patrimoine des menages

L'Insee réalise, **entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015**, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête à pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. **Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.**

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Les illuminations participent à l'ambiance chaleureuse des fêtes de fin d'année. A l'approche de celles-ci, la municipalité souhaite se parer de mille feux en organisant un concours des maisons décorées sur le temps de Noël 2014. Il sera ouvert à tous, locataires ou propriétaires.

La contribution des habitants à l'embellissement du village sera récompensée.

L'inscription sera gratuite et les modalités d'inscription, règlement … vous seront précisées prochainement par la distribution d'un dépliant dans les boites à lettres.

Jeux n°3

Les objets cachés

Trouve quelques objets cachés:

- un marron dans sa bogue
- un escargot
- un gland
- deux amanites
- une araignée
- une abeille

Arbres

Relie la bonne feuille, le fruit et le nom de l'arbre:

CHÊNE _ _
MARRONIER _ _
HÊTRE _ _
CHÂTAIGNER _ _
ÉRABLE _ _

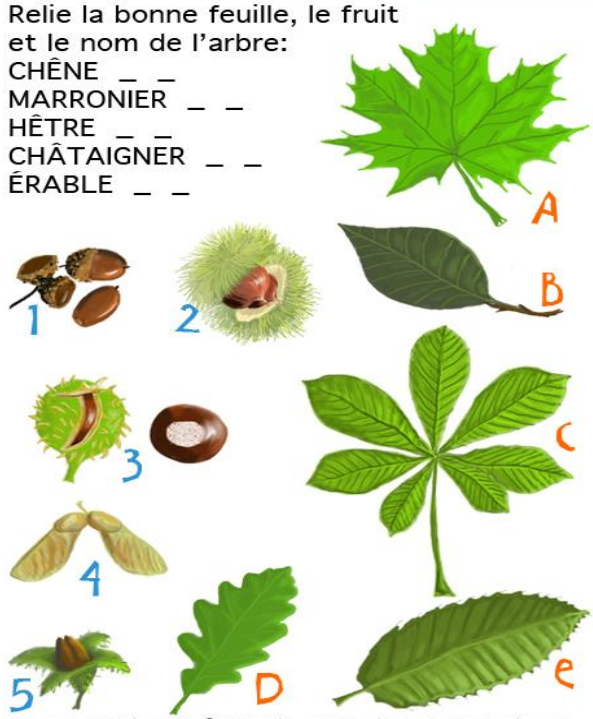

chêne D 1, marronier C 3, hêtre B 5, châtaigner E 2, érable A 4

Doubles

Un seul met est dessiné qu'une seule fois, lequel?

© Paulina Dyrek

SUDOKU

Facile :

5				3				6
1	8	6	7			3		2
				6	2	1	8	
	1			5	3	9		
	9						1	
		7	1	8			6	
	6	9	5	2				
2		1			4	6	5	8
8				1				9

Difficile :

1	9				4			
	7	8		2		9		
						7		1
							7	
2			6	9	1			4
	3							
8		3						
		4		1		3	6	
			8				2	9

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique